



LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE



 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Atelier thématique n°1 – 22.06.2022

Déroulement de l'atelier n°1

« Logements, mobilités, équipements et services »

I. Introduction pédagogique (9h30-9h45)

II. Séance de travail du matin (9h45-13h)

1. Brise-glace

2. Tables-rondes n°1 et n°2

Déjeuner (13h-14h)

III. Séance de travail de l'après-midi (14h-16h)

1. Table-ronde n°3

2. Restitution



Introduction pédagogique

(9h30-9h45)

Le nouveau SCoT issu de l'ordonnance du 17 juin 2020

- La possibilité pour l'établissement porteur de SCoT **d'associer d'autres organismes** à l'élaboration du SCoT (associations d'usagers ou de défense de l'environnement...)
- le **recentrage du SCoT sur le projet politique stratégique** : le PADD est remplacé par le PAS qui co-existe avec le DOO, les éléments constituant le rapport de présentation étant placés en annexe
- le regroupement des champs thématiques du DOO du SCOT autour de 3 grands thèmes (au lieu de 9)
- la possibilité pour le SCoT de **valoir plan climat-air-énergie territorial** (PCAET)
- la possibilité de contenir un **programme d'actions** pour préparer la mise en œuvre du schéma

*Ces dispositions sont entrées en vigueur le **1er avril 2021**.*

*Elles ne s'appliquent pas aux procédures d'élaboration en cours à cette date. Toutefois, l'EPCI qui a prescrit l'élaboration avant cette date **peut décider d'en faire application** à condition qu'il n'ait pas encore arrêté le SCoT. Il doit pour cela prendre une délibération*

Le contenu du SCoT avant / après l'ordonnance du 17 juin 2020

Aujourd'hui

Rapport de présentation 1

Cohérence de la démarche

Diagnostic
État initial de l'environnement
Justifications (articulation des plans et programmes, choix retenus)
Évaluation Environnementale

PADD 2

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Exprime le projet politique du territoire
Énonce les objectifs retenus

DOO 3

Document d'orientation et d'Objectifs (prescriptif)

Mise en œuvre des objectifs du PADD en formalisant des prescriptions et recommandations
Documents graphiques

Demain

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement
Horizon de 20 ans
Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles + zones littorales et mer

Conditions d'appl. du PAS
Orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

Annexes 2

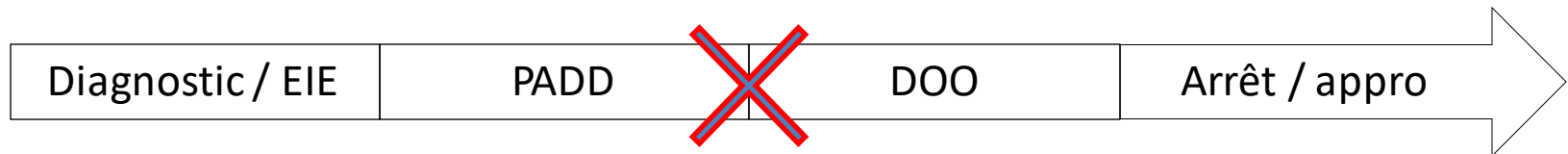
Diagnostic
Évaluation Environnementale
Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces
Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

(Programme d'actions) 3

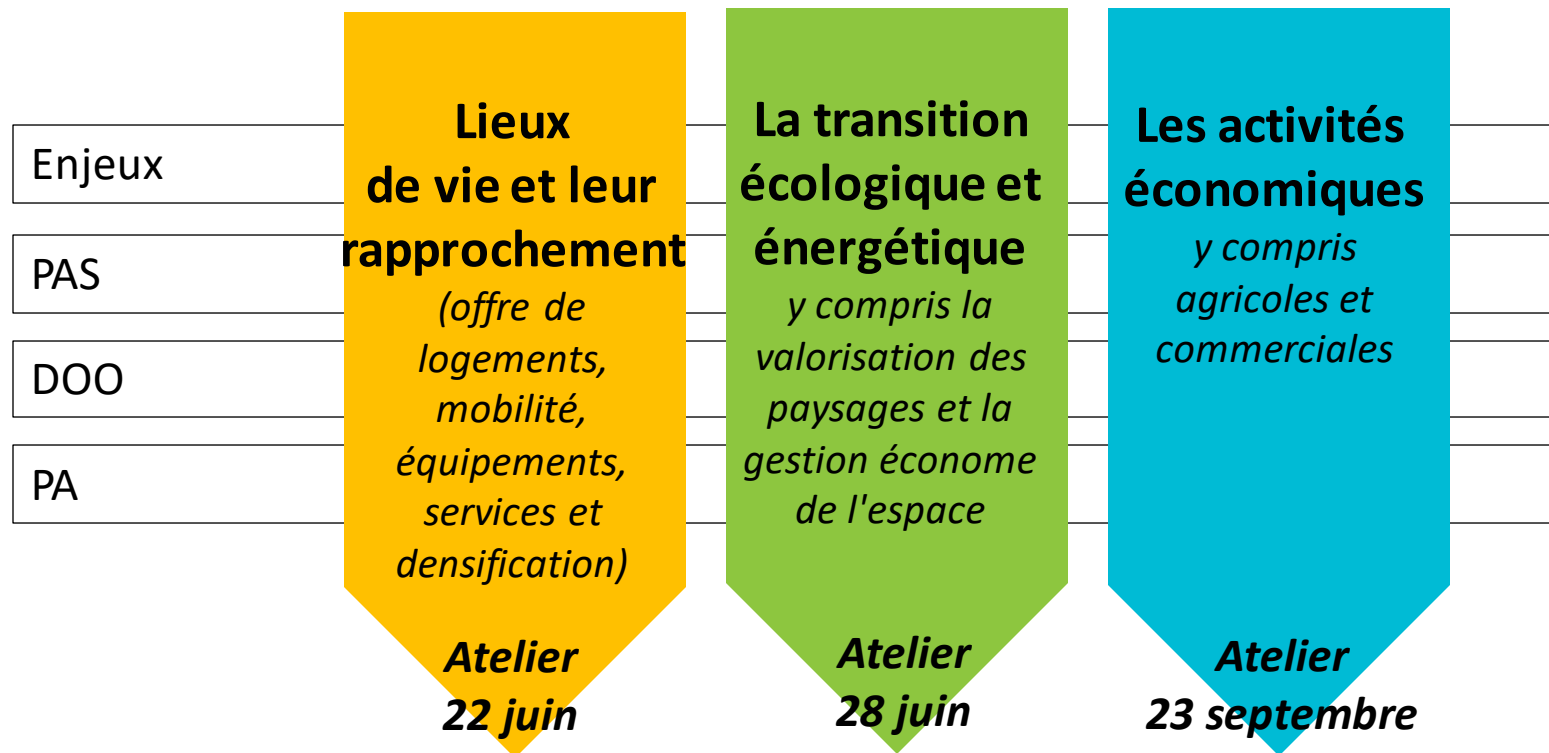
Précise les actions prévues pour mettre en œuvre le SCoT afin d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi

Approche méthodologique croisée

Méthodologie initiale :



Méthodologie proposée :



Les piliers du projet de territoire



PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS
FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE



4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET
DE DÉVELOPPEMENT



*Contenu détaillé dans le livret
« piliers du projet de territoire »*

Plan détaillé de l'axe 1 du PAS

A/ POUR UNE ORGANISATION TERRITORIALE REEQUILIBREE ET COMPLEMENTAIRE



A1

LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS



A2

UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET VERTUEUX



A3

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS



A4

UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Focus sur le code de l'urbanisme

Le **projet d'aménagement stratégique** [Art. L141-3]

Le **document d'orientation et d'objectifs** [Art. L141-4 à L141-14]

- *Sous-section 1 : Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques*
- *Sous-section 2 : Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification*
- *Sous-section 3 : Transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers*
 - *Sous-section 5 : Zones littorales et maritimes*
- Le **programme d'actions** [Art. L141-19]



Contenu détaillé dans le livret
« code de l'urbanisme »

Organisation des tables-rondes

Format cabaret

3 tables-rondes pour 4 thématiques :



- *LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS*



- *UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET VERTUEUX*



- *UNE POLITIQUE DE L'HABITAT EN FAVEUR DU RÉÉQUILIBRAGE DU TERRITOIRE ET DE LA SATISFACTION DES BESOINS DE TOUS*
 - *UNE INTERACTION FORTE ENTRE MOBILITÉS ET RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL*

Un **groupe référent** (1 élu et 1 technicien) par table-ronde

Organisation des tables-rondes

Contenu de chaque table-ronde

Premier travail sur le PAS à partir de l'ancien PADD (fiches A0) :

Identification des évolutions à partir des enjeux identifiés

Second travail sur le DOO / PA (tableaux A0):

Proposition d'orientations ou d'actions à partir des objectifs PAS retenus

Outils de travail

- Livrets sur le contenu du code de l'urbanisme
 - Livrets sur les piliers de territoire
- Fiche récapitulative sur les principaux enjeux du diagnostic
 - 3 cartes thématiques



Séance de travail du matin

(9h45-13h)

Brise-glace

[Insérer exemple de photos]

Tables rondes



Numéro 1

10h

-

11h45



Numéro 2

12h

-


13h

PAUSE

11h45

-

12h



**Séance de travail de
l'après-midi
(14h-16h)**

Tables rondes



Numéro 3

14h

-

15h



Restitution

15h

-

16h